



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge psychologique des primo-arrivants sur le territoire national

Question écrite n° 41445

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des primo-arrivants sur le territoire national. Beaucoup d'entre eux arrivent en France après avoir traversé des territoires empreints de conflits guerriers, de famines, de violences étatiques. Ces traumatismes, individuels ou collectifs, peuvent nécessiter une prise en charge psychologique spécifique. Les centres d'accueil de demandeurs d'asile, souvent gérés par des associations, n'ont pas toujours les ressources adéquates pour accompagner les demandeurs d'asile. Ainsi, elle aimerait savoir de quelles manières l'État peut accentuer le soutien envers les CADA, tant envers les équipes que les demandeurs d'asile, confrontés à de réelles souffrances psychologiques.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41445

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2021

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7103

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)